

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : WF Actions Santé part I

Code ISIN : FR001400S0L0

Initiateur du produit : Wormser Frères Gestion,
Société de Banque Wormser Frères.

Adresse : 7-11 boulevard Haussmann 75009 Paris

Site internet : www.banquewormser.com

Appelez le 01 47 70 90 80 pour plus d'informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Wormser Frères Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Wormser Frères Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97088 (la « Société de Gestion »).

Date de production du document d'informations clés : 15/04/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 05/11/2024. Classification : Actions Internationales.

Durée : Le Produit est constitué pour une période indéterminée. Wormser Frères Gestion peut mettre fin à la gestion de ce fonds conformément aux règles de ce dernier. Dans ce cas, la banque dépositaire a la possibilité de liquider le fonds en redistribuant le produit de la vente ou de confier la gestion de ce dernier à une autre société de gestion.

Objectifs : WF ACTIONS SANTE a pour objectif de rechercher une performance absolue sans référence à un indice, nette de frais, sur la durée de placement recommandée, soit plus de 5 ans, par une gestion active d'un portefeuille d'actions exposées ou appartenant au secteur de la santé. La gestion étant discrétionnaire, aucun indice ne reflète fidèlement l'objectif de gestion du Fonds. Sa performance pourra être comparée a posteriori à celle de l'indice MSCI World Health Care Net Total return (dividendes nets réinvestis). Cet indice, calculé et publié par la société Morgan Stanley Capital International, a pour objectif de mesurer la performance des marchés actions du secteur de la santé des 23 principaux pays développés. À tout moment, la composition du Fonds peut ne pas refléter celle de cet indice et la performance du Fonds peut s'écarter de cet indicateur.

Le Fonds a un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR. En plus de prendre en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses investissements, le Fonds a pour objectif d'investir dans des sociétés dont l'activité contribue positivement et ne nuit pas de manière significative à la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs de développement durable (ODD) définis par l'Organisation des Nations unies (ONU). Dans ce contexte, la stratégie de gestion du Fonds s'inscrit dans une approche multithématique d'investissements durables orientée sur l'Innovation et la Santé & le Bien-Etre. Elle se compose ensuite de sous-thèmes, associés à des ODD, et faisant chacun l'objet de problématiques sociales telles que l'amélioration de la qualité de vie, les traitements médicaux et l'accès à la santé. Afin de déterminer l'univers d'investissement initial, nous excluons de l'extraction issue de la fonction EQS de Bloomberg (constituée d'actions internationales, principalement des pays développés et principalement de moyenne et grande capitalisation, exposées ou appartenant au secteur de la santé) tout émetteur dépourvu d'une notation ESG interne ou externe et tout émetteur exerçant une activité présentant des risques de durabilité importants en application de la *politique d'exclusions sectorielles*. Sont ainsi exclues automatiquement toutes actions ou obligations pour lesquelles l'émetteur est engagé pour plus de 5% de son chiffre d'affaires dans les secteurs suivants : les énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz), l'armement dont la production, le stockage, et la commercialisation de mines antipersonnel et de bombes à sous-munitions, les industries du tabac, de la pornographie, des boissons alcoolisées et des jeux d'argent et de hasard. Afin de déterminer l'univers d'investissement investissable, nous appliquons le *filtre lié à la notation ESG des sociétés* (approche en sélectivité) : nous excluons de l'univers d'investissement initial 20% des titres ayant les plus faibles notations ESG. Cette notation ESG est issue soit d'une analyse interne de la société de gestion avec l'attribution d'une note ESG propriétaire, soit, en l'absence d'une notation ESG propriétaire, d'une notation ESG issue d'un fournisseur de données externe. Dans les deux cas, la note utilisée est rebasée sur une échelle de 1 à 10, 10 étant la meilleure note. Ainsi, nous éliminons au minimum 20% (en nombre) des sociétés de l'univers d'investissement initial grâce à l'application du filtre lié à la notation ESG. La revue de l'univers d'investissement (initial et investissable) est a minima annuelle. Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière mise en œuvre par le fonds relèvent de la qualité et de la disponibilité des données ESG utilisées par la société de gestion dans le cadre de l'évaluation ESG et du caractère durable des émetteurs. Pour plus d'informations sur les limites méthodologiques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM, rubrique « Stratégie d'investissement ».

Le Fonds est exposé à hauteur de 100% de son actif net hors liquidités et dérivés de couverture en instruments financiers durables, dont un minimum de 60% sur les marchés d'actions internationales. La part consacrée aux pays émergents ne peut dépasser 25% de l'actif du Fonds. Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'OPC de droit français ou européens, exposés aux actions, obligations et placements court terme de trésorerie (monétaire) compatibles avec la gestion de WF Actions Santé, pour être exposé de façon indirecte aux marchés d'actions et d'obligations, monétaires. La société de gestion n'étant pas en mesure de réaliser l'analyse extra-financière des OPC sous-jacents dans lesquels elle investit, elle investira dans des OPC classés article 9 au sens du Règlement SFDR (à l'exception des OPC monétaires qui peuvent être assimilés à des liquidités). Le niveau d'exposition aux produits de taux, comprise entre 0% et 40% du Fonds, dépendra des anticipations de la société de gestion quant à l'évolution des marchés de taux en vue de profiter d'une appréciation des actifs obligataires. Aucune règle de répartition entre la dette privée et publique n'est définie. Le rating des supports obligataires correspondra à la plus basse des notations disponibles des 3 agences Standard & Poor's, Moody's et Fitch, ou une notation équivalente selon la méthodologie interne de la société de gestion. La notation sera comprise entre AAA et BBB- selon la classification adoptée par les agences Standard & Poor's et Fitch, ou comprise entre Aaa et Baa3 selon la classification adoptée par l'agence Moody's, ou une classification équivalente selon la méthodologie interne de la société de gestion. La sensibilité globale de la poche obligataire sera comprise entre -3 et +7. Le Fonds peut utiliser des produits dérivés (futures, options, ...) sur les marchés réglementés ou organisés ou des titres intégrant des dérivés tels que des bons de souscriptions, des obligations convertibles en actions (OCA), des obligations remboursables en actions (ORA), des obligations avec des bons de souscriptions d'actions (OBSA), des actions à bons de souscription d'actions (ABSA)..., négociés sur les marchés réglementés ou organisés. Ces produits seront utilisés à des fins de couverture contre les risques action et de change, en fonction des anticipations de marché de la société de gestion. Le risque de change pourra porter sur 100% de l'actif net, tous actifs confondus.

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans. Autrement dit, une durée d'investissement inférieure comporte un risque d'obtenir une performance inférieure à l'objectif de performance de ce Produit.

Affectation des sommes distribuables : Le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont systématiquement réinvestis.

Investisseurs de détail visés : Le Produit est à destination de tous types d'investisseurs voulant se constituer une épargne à long terme ayant une connaissance théorique des marchés actions. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Produit dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels mais également de son souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Assurance : Non applicable.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Autres informations : Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse wormsergestion@banquewormser.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion sur www.banquewormser.com. D'autres catégories de parts sont disponibles pour ce Produit.

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 EUR		
	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	120€	1007€
Incidence des coûts annuels*	1,20%	1,33%

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,44% avant déduction des coûts et de 10,10% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	0€
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0€ ⁽¹⁾
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,20% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	120€
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0€
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0€

(1) Conformément à la réglementation applicable aux OPCVM, la Société de Gestion peut, lorsque les conditions de marché ou la situation de liquidité du Fonds le justifient et dans l'intérêt des Porteurs, appliquer des frais de rachat en tant qu'outil de gestion de la liquidité. Merci de vous reporter au paragraphe « OUTIL DE GESTION DE LA LIQUIDITE – FRAIS DE RACHAT » du prospectus pour plus d'informations.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Conformément à sa stratégie d'investissement, la valeur du fonds peut varier sur une courte période. Il est recommandé de rester investi 5 ans minimum. En cas de désinvestissement antérieur à la période recommandée, il existe un risque de ne dégager que de faibles rendements ou de ne même pas récupérer la somme investie. Généralement, sur un jour de bourse, vous pouvez demander le rachat de vos parts du fonds et être payé. Si l'on réceptionne votre demande de rachat avant 12 heures, vous pourrez percevoir la valeur actuelle de votre investissement calculée sur le jour de bourse suivant. Toutefois, Wormser Frères Gestion peut suspendre votre demande de rachat en cas de circonstances exceptionnelles et ce dans le meilleur intérêt des investisseurs.

Un mécanisme de plafonnement de rachats « Gates » peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Dispositif de plafonnement des rachats « Gates » » du prospectus et à l'article 3 « Emission et rachat des parts » du règlement du FCP, disponibles sur le site internet de la société de gestion.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier wormsergestion@banquewormser.com, à l'attention de Wormser Frères Gestion. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.banquewormser.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Classification SFDR : Article 9

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Vous trouverez le prospectus du fonds incluant ses règles de fonctionnement, le dernier rapport annuel ainsi que les autres informations liées au fonds sur notre site internet. A votre demande, nous pouvons vous fournir gratuitement des versions papiers du prospectus, du règlement ainsi que des rapports comme le requiert la législation. Vous pouvez consulter les performances passées ainsi que les différents scénarios sur notre site avec le lien suivant :

www.banquewormser.com

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.